

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 Avril 2024 à 19h30

Séance du 11 Avril 2024 à 19h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Richard Martinez, Marie Perard, Stéphane Vesin, Sylvie Trincaz, Edouard Betemps, Sandie Masson.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Emilien Abgrall, Laurine Carraud, Jean-Jacques Bertoni (excusés), Pierrarnaud Christin.

Procuration : Emilien Abgrall à Pierre André Jacquier

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- 1) Approuve le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024
- 2) Approuve les comptes de gestion 2023 principal et annexe du service des remontées mécaniques dressés par Mmes Claude Ester et Yolande Mougenot, comptables publics
- 3) Approuve le Compte Administratif Principal 2023, comme suit :

▪ Recettes de fonctionnement :	2.386.067,75 €
▪ Dépenses de fonctionnement :	1.878.454,50 €
	<hr/>
Excédent :	507.613,25 €
▪ Recettes d'investissement :	796.631,41 €
▪ Dépenses d'investissement :	971.613,56 €
	<hr/>
Déficit :	174.982,15 €

- 4) Approuve le Compte Administratif 2023 du service des Remontées Mécaniques, comme suit :

▪ Recettes d'exploitation :	576.785,23 €
▪ Dépenses d'exploitation :	603.287,83 €
	<hr/>
Déficit :	26.502,60 €
▪ Recettes d'investissement :	1.236.038,06 €
▪ Dépenses d'investissement :	485.707,15 €
	<hr/>
Excédent :	750.330,91 €

Etant ici précisé que préalablement à la discussion et au vote de tous les Comptes Administratifs, le Maire s'est retiré. La présidence de la séance étant alors assurée par Mme Dorothée Tupin, adjointe.

- 5) Affecte le résultat de fonctionnement 2023 du budget principal comme suit :

Résultat de l'exercice : Excédent : 507.613,25 €
Excédent au 31.12.2023
Affectation complémentaire en réserves : 176.000,00 €
Affectation à l'excédent reporté : 331.613,25 €

6) Affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget annexe des remontées mécaniques comme suit :

Résultat de l'exercice : Déficit : 26.502,60 €
Déficit au 31.12.2023
Affectation au déficit reporté : 26.502,60 €

7) Décide de verser du budget principal au budget annexe des remontées mécaniques de l'exercice 2024 une subvention d'équilibre de 245.000,00 euros

8) Vote le budget primitif principal 2024 et celui annexe du service des remontées mécaniques 2024 comme suit :

Budget principal :
Fonctionnement : 2.748.000,00 €
Investissement : 840.500,00 €

Monsieur Richard Martinez souhaite qu'un courrier soit envoyé à l'OGEC Saint-Ours afin de lui rappeler ses engagements (invitation du représentant de la commune à la réunion de l'organe compétent pour l'adoption du budget des classes sous contrat d'association et transmission de documents à la mairie)

Budget annexe des remontées mécaniques :
Fonctionnement : 641.435,00 €
Investissement : 12.106.940,00 €
Vote pour : 10 voix – 1 abstention (Marie Perard)

9) Adopte l'opération d'aménagements de voirie communale pour un montant estimatif de 88.655,06 euros H.T et sollicite une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au taux le plus élevé possible dans le cadre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité

10) Décide d'organiser une sortie pour la fête des mères le 2 juin 2024 dans le Doubs et fixe le montant de la participation aux frais à 35,00 € par personne à payer lors de l'inscription

11) Autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public en vue de l'installation, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur la parcelle communale cadastrée à la section A sous le n° 1024 lieudit Bernex

12) Ne souhaite pas que Monsieur le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :

- parcelles sises 2222 route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les n°s 2247, 3021, 3023,3024, 1812, 1371 et 1813 (locaux dans copropriété)
- parcelles cadastrées section D sous les n°s 3029, 3031, 3019, 3020, 3017 et 3009 lieudit Chez Masson
- parcelle sise 253 Chemin du Pré Vernay cadastrée section D sous le n° 2370
- parcelles cadastrées section A sous les n°s 4920 et 3631, 3632, 3633 à titre indivis lieudit Les Mouilles.

Le Maire

Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance

Jean-Yves Guegan